Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-213502180-20260702-D2026061-DE

Département
ILLE ET VILAINE
Commune
LE PETIT FOUGERAY

N°2026061

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 juillet 2026

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 13

L'an deux mille vingt-six, le deux juillet, à dix-neuf heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Le Petit Fougeray, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Christophe BRULLÉ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 juin 2026

Présents : M. BRULLÉ, M. MOREL, Mme CHANCEREL, M. LETORT, Mme GEORGE, Mme GRANNEC, M. MORIN, M. IMBERT, M. GANDELIN, Mme THOMAS, M. LOUIS, Mme ROUXEL.

Absents : Mme BARBÉ, Mme BOUGOT, M. GAILLARD (excusés).

Pouvoir : Mme Elisabeth BOUGOT à Mme Elodie THOMAS.

Secrétaire : M. Ludovic MORIN.

AVIS SUR LE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE 2026-2032 (SDAHGV 35)

Vu la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;

Vu l'article L5214-16 du Code général des collectivités territoriale ;

Vu le schéma départemental d'accueil des gens du voyage d'Ille-et-Vilaine 2020-2025 arrivé à échéance ;

Vu le projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage d'Ille-et-Vilaine 2026-2032, élaboré conjointement par l'État et le Conseil Départemental ;

Vu la procédure de consultation relancée par la Préfecture et le Conseil Départemental ;

Considérant que le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage constitue un document de planification visant à coordonner les actions publiques en matière d'accueil, d'habitat et d'accompagnement des gens du voyage ;

Considérant que son élaboration repose sur une démarche partenariale associant les collectivités territoriales, les services de l'État, le Conseil Départemental, les associations, les représentants des gens du voyage et les acteurs de terrain ;

Considérant que ce travail collaboratif a permis d'établir un diagnostic partagé à l'échelle départementale et territoriale ;

Considérant que le projet de schéma 2026-2032 s'appuie sur l'évaluation du précédent schéma 2020-2025 et intègre des actions en matière d'accueil, d'habitat et d'accompagnement socio-éducatif ;

Considérant que le schéma comporte 44 fiches actions thématiques, une fiche dédiée à la gouvernance et des déclinaisons territoriales pour chacun des 18 EPCI d'Ille-et-Vilaine ;

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-213502180-20260702-D2026061-DE

Considérant que les enjeux identifiés à l'échelle départementale portent notamment :

- sur la modernisation et l'amélioration des aires d'accueil ;
- sur la structuration des dispositifs d'accueil (terrains de petits et grands passages, gestion des stationnements) ;
- sur le développement de solutions d'habitat adaptées, malgré les contraintes foncières et économiques ;
- sur la résorption de l'habitat précaire et des situations irrégulières ;
- sur l'amélioration de l'accès aux droits, aux soins et à l'accompagnement social, notamment face aux enjeux d'illettrisme et d'illectronisme ;

Considérant qu'à l'échelle de Bretagne porte de Loire Communauté, l'aire d'accueil dispose d'une capacité de 12 emplacements avec un taux d'occupation moyen de 57,5 % entre 2020 et 2025 ;

Considérant que les objectifs fixés dans le précédent schéma ont été globalement atteints en matière de gestion, de coordination sociale et de participation à la gouvernance, malgré des difficultés liées à la disponibilité foncière pour la création de terrains familiaux ;

Considérant que le nouveau schéma prévoit pour le territoire :

- l'étude de la création d'un terrain de petits passages afin de mieux encadrer les stationnements et prévenir les installations illicites ;
- la réhabilitation de l'aire d'accueil après 20 ans de fonctionnement afin d'en améliorer le confort et d'en maintenir la capacité ;
- la réalisation d'une étude d'opportunité à mi-parcours pour réévaluer les besoins en habitat et accompagner la régularisation de certaines situations ;

Considérant que ces orientations s'inscrivent dans la continuité des actions engagées par la communauté de communes et répondent aux besoins identifiés sur le territoire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- émet un avis favorable sur le projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage d'Ille-et-Vilaine pour la période 2026-2032,

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
Christophe BRULLÉ.

